

Adrien-Gamache	Jason Caron-Michaud	Gérard-Filion	ABSENT
André-Laurendeau	Isabelle Rousseau	Guillaume-Vignal	Denise Mayen
Antoine-Brossard	Louise Lalumière	Hubert-Perron	ABSENT
Armand-Racicot	Nicolas Lamarre-Tremblay	Jacques-Ouellette	Isabelle Boutin (s)
Bel-Essor	ABSENT	Jacques-Rousseau	Guylaine Charron
Bourgeois-Champagnat	Myriame Roy Guylaine Charron (s)	Joseph-De Sérigny	ABSENT
Carillon	Tyna Phaneuf	Lajeunesse	Étienne Patenaude
Charles-Bruneau	Patrick Côté	Laurent-Benoît	Steve Bergeron
Charles-LeMoynes	ABSENT	Lionel-Groulx	ABSENT
Christ-Roi	Nicola Grenon	Marie-Victorin (Brossard)	ABSENT
Curé-Lequin	Yannick Cyr	Marie-Victorin (Longueuil)	ABSENT
D'Iberville	Claudiel Picard Roy	Maurice-L.-Duplessis	Élaine Guilbault (s)
De La Mosaïque	Danny Hill	Mgr.A.-M.-Parent	AUCUN
De la Rose-des-Vents	Angélique Paquette	Monseigneur-Forget	ABSENT
De Maricourt	ABSENT	Paul Chagnon	ABSENT
De Normandie	Simon Morin	Paul-De Maricourt	ABSENT
Des Mille-Fleurs	ABSENT	Pierre-D'Iberville	Julie Lessard
Des Petits Explorateurs	Éric Vachon	Pierre-Laporte	Soizic Blanchard
Des Quatre-Saisons	Frédéric Hervieux	Préville	Géraldine Ramsay-Lemelin
Des Saints-Anges	Marianne Boire	Rabeau	Anne-Marie Ryan
Du Jardin-Bienville	Catherine Valotaire	Sainte-Claire (Brossard)	Sorel Lorence Kanhem
Du Tournesol	ABSENT	Sainte-Claire (Longueuil)	Olivier Bourreau
École du secteur C	Marc-André Guay-Vinet	Saint-Jean-Baptiste	Lynne Crevier (s)
Éi de Greenfield Park	Hélène Garon	Saint-Joseph	ABSENT
Éi du Vieux-Longueuil	Annie Lortie	Saint-Jude	AUCUN
Éi Lucille-Teasdale	ABSENT	Saint-Laurent	Olivier Coulombe (s)
Éc. rég. du Vent-Nouv.	ABSENT	Saint-Romain	ABSENT
Éc. sec. de l'Agora	ABSENT	Samuel-De Champlain	Normand Dubreuil
École secondaire Saint-Edmond	ABSENT	Tourterelle	Caroline Ménard
École spécialisée des Remparts	AUCUN	<b>Personnel</b>	
Félix-Leclerc	Mathieu Tremblay	<b>Secrétaire administrative</b>	Geneviève Brochu
Gaétan-Boucher	Maxime Bleau	<b>Autres participants</b>	
Gentilly	ABSENT	<b>Directrice générale adjointe</b>	France Beaudoin
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve	<b>Directeur</b>	Antoni Bellini
Georges-P. Vanier	Ian Bailey	<b>Dir. adjointe, Service des ressources éducatives</b>	Stéphanie Desmarais
		<b>Consultante PEVR</b>	Francine Désorcy

41 signatures, 40 écoles représentées sur 64.

61 membres officiels pour le comité de parents 2017-2018, quorum d'un tiers est de 20, nous avons 40.

---

## 1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM

---

L'ouverture de l'assemblée se fait à 19 h 23, le quorum est constaté.

---

## 2) PAROLE À LA PRÉSIDENTE / MOT DE BIENVENUE

---

La présidente présente le processus de recadrement qu'entreprennent les membres de l'exécutif afin de recadrer les mandats, et les rôles et responsabilités de tous et chacun ainsi que ceux du CP et ainsi assurer la pérennité des activités du celui-ci. La FCPQ, organisme neutre, aidera l'exécutif à effectuer ce processus. Les discussions sur les sujets qui dépassent ceux statutaires seront donc suspendues pour un temps indéterminé.

---

## 3) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

### Résolution N°CP-20171211-01

Sur la proposition de M. Nicola Grenon, secondé par M. Ian Bailey, l'ordre du jour est adopté avec la modification suivante : ajout du point 4.5 *Désignation d'un protecteur de l'élève et d'un substitut*. Le point 4.3 sera présenté avant le point 4.2.

**Adopté à l'unanimité**

---

## 4) PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CSMV

---

### 4.1 État de situation au sujet de l'éducation à la sexualité dans nos écoles

---

La directrice adjointe du Service des ressources éducatives, M<sup>me</sup> Stéphanie Desmarais dresse l'historique de l'éducation à la sexualité dans les écoles. Depuis la disparition des cours de FPS (formation personnelle et sociale) au début des années 2000, l'éducation à la sexualité s'offre par une approche de collaboration avec les infirmières scolaires du CLSC.

Un projet pilote a débuté en 2015 avec une quinzaine d'écoles primaires des secteurs public et privé. Voici le tableau synthèse du MEES : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_compl/Apprentis\\_sages\\_tableau-synthese\\_FR.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/Apprentis_sages_tableau-synthese_FR.pdf)

Les écoles Lucille-Teasdale, Jacques-Rousseau, et spécialisée des remparts de la CSMV participent à ce projet piloté par le conseiller pédagogique Patrice Baril.

Les enjeux politiques et le souci de bien faire les choses ne permettent pas de dire quand prendra fin ce projet pilote. Il s'agit d'une préoccupation importante de la CSMV. Le volet « consentement » est traité de façon importante dans la majorité des milieux. On n'attend pas l'implantation des cours d'éducation à la sexualité pour aborder les sujets, ou faire des interventions.

Il n'y a présentement pas d'uniformisation de l'éducation à la sexualité. Présentement, c'est à partir d'une demande du milieu que sont offerts des ateliers. Par exemple, un enseignant qui entend ses élèves aborder des sujets va faire appel à l'infirmière scolaire.

La CSMV fournira de la documentation de l'organisme Emissaire, qui pourrait offrir des ateliers aux parents pour les outiller dans l'éducation à la sexualité (<http://emissaire.ca/>).

## **4.2 Exposition des enfants au froid intense (Direction de la santé publique)**

La directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> France Blouin, présente la recommandation provenant de la Direction de la santé publique, suivie par les établissements de la CSMV : lorsque la température atteint -25°C ou que l'indice éolien atteint -28°C, il est recommandé de garder les enfants à l'intérieur. Toutes les directions suivent ces informations et c'est à elles de regarder la température. Lors de froid intense, la CSMV envoie un rappel.

Mais au contraire il n'y a pas de directive en cas de chaleur intense ou rayons UV.

## **4.3 Présentation de la démarche de réalisation du Plan d'engagement vers la réussite**

M<sup>me</sup> Francine Désorcy fait la présentation de la démarche de réalisation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la CSMV (1-Situer le PEVR dans le contexte actuel de la CSMV; 2-Présenter les étapes de réalisation du PEVR; 3-Décrire les contributions).

Le CSMV doit réaliser son PEVR et le soumettre au MEES pour le mois de juin.

Le ministre a demandé de mettre de côté le plan stratégique pour permettre la mise en place du PEVR. Voici un petit résumé pour les distinguer :

### *Plan stratégique*

- 1-Réussite et persévérance des élèves : périodes de transitions, diplomation/certification, rétention au secteur public;
- 2-Développement des compétences du personnel : condition de développement professionnel, réinvestissement de la formation;
- 3-Développement de partenariats.

### *PEVR*

1-Réussite des élèves :

- Diplomation/qualification
- Équité entre les groupes d'élèves
- Prévention avant l'entrée scolaire
- Maîtrise de la langue (écriture en 4<sup>e</sup> année et littératie sur tout le cheminement scolaire)
- Cheminement scolaire (passage primaire-secondaire)
- Milieu de vie (parc immobilier satisfaisant et équipement technologique suffisant)

La réussite des élèves demeure le centre de préoccupation. Le plan éducatif des écoles devra s'arrimer au plan d'engagement de la CSMV qui lui doit s'arrimer au plan stratégique du MEES, qui lui n'est pas encore connu.

Un représentant demande si le MEES s'est engagé financièrement pour contrer le décrochage scolaire. Le MEES a décrit les différents enjeux pour lesquels il a décrété son engagement. Et oui, il y a engagement financier.

M<sup>me</sup> Désorcy invite les représentants à transmettre leurs idées à l'exécutif du CP. Elle demande également la participation de deux parents pour la relecture du PEVR, lorsqu'il sera rédigé.

Le projet éducatif remplacera le plan de gestion et le plan stratégique des écoles qui a actuellement cours.

Le CP, le comité EHDAA, le CCG, les CÉ, les membres du personnel, les parents, les élèves et les organismes partenaires seront consultés pour l'élaboration du PEVR.

#### **4.4 Alloprof Parents**

---

Le site Alloprof Parents est maintenant en ligne. L'information sera déposée sur le site de la CSMV. On demande aux représentants de diffuser l'information dans leur milieu.

#### **4.5 Désignation d'un protecteur de l'élève et d'un substitut**

---

À la suite de la démission de la protecteur de l'élève, M<sup>me</sup> Maude Rousseau, la CSMV a proposé de recourir au service d'un substitut temporaire en la personne de M<sup>e</sup> Mélanie Chaussé. La CSMV a procédé à un appel de candidature pour la désignation d'un protecteur de l'élève. Un comité de sélection a été mis sur pied pour le recrutement. Un commissaire siégeant au comité de gouvernance et d'éthique faisait partie de ce comité. M. Bellini présente la nature du travail du protecteur de l'élève et le profil recherché. Le protecteur de l'élève est payé par le nombre de plaintes et n'est pas un employé de la CSMV. Sur les 50 cv reçus, 10 ont été retenus, trois personnes ont passé une entrevue et complété le test écrit. Voici la recommandation : M. Yves Marcotte pour la fonction de protecteur de l'élève et M<sup>e</sup> Mélanie Chaussé pour la fonction de protecteur de l'élève substitut.

Selon la loi, la direction générale doit consulter le comité de parents qui devra remettre une recommandation au mois de janvier.

---

### **5) PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTIONS POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE)**

---

Des représentants questionnent la direction générale quant à l'installation d'unités mobiles temporaires annexées à certaines écoles primaires pour accueillir les surplus. Effectivement, la CSMV a fait 5 demandes d'agrandissement et de nouvelles constructions pour répondre à la demande grandissante. Mais en attendant, il faut accueillir les élèves. Et la population étudiante augmente aussi en raison de l'arrivée de réfugiés, qui se fera surtout dans la région de Longueuil.

La direction générale est en discussion avec le MEES et les villes pour avoir de nouveaux terrains.

On se questionne à savoir si les unités mobiles seront considérées comme des annexes ou des prolongements des écoles déjà existantes. Ce n'est pas un objectif de considérer ces unités mobiles comme des annexes. Il s'agit véritablement d'unités temporaires pour permettre d'accueillir les surplus d'élèves provenant d'autres secteurs environnant.

Un représentant demande à la direction générale quel suivi est mis en place pour contrer l'intimidation. La diffusion d'un documentaire portant sur la mort du fils de l'homme d'affaires Alexandre Taillefer a permis de prendre connaissance de l'existence du portail Youhou. La CSMV attend les suites du projet pilote d'Alexandre Taillefer, qui a décidé de travailler avec une école privée. M. Bellini ne peut se prononcer sur un événement qui a fait les manchettes dernièrement parce qu'il y a eu mort d'un enfant. Cependant, la lutte contre l'intimidation se poursuit. On rappelle que dans chaque école il y a un plan de lutte contre l'intimidation.

On interroge ensuite la CSMV sur l'impact de la réforme de la taxation scolaire. La CSMV doit faire des recherches pour donner ses observations.

Une représentante demande à prendre connaissance du protocole de gestion de crise à la CSMV. La CSMV est toujours en contact avec les corps policiers et c'est avec eux que la décision est prise

d'entrer en contact avec les parents, lorsque la situation le demande. Il faut informer les parents sans les alarmer. Le message part de la direction mais sous la supervision de la direction générale. La CSMV détient un plan de gestion de crise.

Finalement, on demande à la CSMV s'il est possible au public de connaître la population des différents secteurs. La CSMV n'est pas en mesure d'offrir cette information.

---

## **6) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

---

### **Résolution No CP-20171211-02**

Sous la proposition de M. Mathieu Tremblay et secondé par M<sup>me</sup> Ida Francoeur, le procès-verbal du 13 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

**Adoptée à l'unanimité**

---

## **7) SECRÉTARIAT DU COMITÉ DE PARENT**

---

M<sup>me</sup> Valotaire explique qu'après la démission de M. Grenon, le poste de secrétaire est vacant, et la révision des règles de régie, M. Marc-André Guay-Vinet a proposé sa candidature et prendra le poste de secrétaire du CP.

---

## **8) CALENDRIERS SCOLAIRES**

---

La proposition de calendriers scolaires sera adoptée à la prochaine rencontre du CP de janvier. Un représentant croyait qu'il était question d'alterner la semaine de relâche d'une année à l'autre pour qu'elle soit complètement en mars. La semaine de relâche n'est pas synchronisée avec celle de la CSDM volontairement.

---

## **9) PTRDI**

---

La recommandation sera proposée à la prochaine rencontre de janvier. Vérifier le Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard, et le Centre d'éducation des adultes Le Moyne-D'Iberville.

---

## **10) PROGRAMME DE FORMATIONS**

---

Les prochaines formations offertes par la FCPQ se trouveront dans le courriel de suivi comme la dernière fois. L'information sur la formation à l'Éducation à la sexualité sera également transmise.

---

## **11) PAROLES**

---

### **11.1 Aux parents-commissaires**

---

La dernière rencontre du conseil des commissaires s'est tenue le 28 novembre.

Élection à la vice-présidence, c'est M. Benoit Laganière qui prendra la relève du vice-président démissionnaire M. Michel Gervais.

On retrouve maintenant deux parents-commissaires au sein de l'exécutif, soit MM. Bruno Marcoux et Michel Rocheleau. Vice-président de l'exécutif : Michel Rocheleau, parent-commissaire EHDA.

Comité transport : Serge Mainville et Michel Rocheleau.

Comité de révision des décisions composé de huit membres dont trois parents-commissaires : MM. Michel Rocheleau, Yannick Cyr et Nicolas Brosseau.

M. Marcoux rappelle la fonction de ce comité de révision qui intervient dans le processus de contestation des parents par rapport à la décision de la direction générale. Le comité de révision fait une recommandation au conseil des commissaires qui lui se prononcera. Le parent peut ensuite se tourner vers le protecteur de l'élève.

Adoption des délimitations des circonscriptions pour les élections 2018. Toujours 11.

Un résident de Saint-Hubert a fait don d'un terrain. Dans la résolution, la CSMV devra valider, avant de l'accepter, que le terrain n'est pas contaminé.

Dépôt de l'Avis du protecteur de l'élève, concernant un élève, qui a jugé qu'il n'y avait pas, au niveau de la plainte, matière à sanction.

### **11.2 Aux représentants du CCSEHDAA**

---

Les représentants sont absents.

### **11.3 Au représentant du comité sur le transport**

---

Le représentant est absent.

---

## **12) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Sur épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,  
secrétaire du comité de parents de la CSMV*

---

Catherine Valotaire, présidente